

COURS DE PEDAGOGIE THÉORIQUE ET PRATIQUE

Gabriel Compayré

1897

Librairie classique Paul Delaplane

EXTRAIT :

DEUXIÈME PARTIE : PÉDAGOGIE PRATIQUE

LEÇON XII

LA DISCIPLINE EN GENERAL

Discipline préventive. - Conditions matérielles de la discipline. - Emploi du temps. - Principes généraux de l'emploi du temps. - Classement des élèves. - Conséquences au point de vue disciplinaire. - Nécessité d'une surveillance rigoureuse. - Travail des maîtres en dehors des classes. - Collaboration des maîtres avec la famille. - Influence morale de la famille. - Conditions morales de la discipline. - Qualités d'un bon maître. - Part à faire aux qualités physiques. - autorité morale. - L'esprit de suite dans la discipline. - La souplesse dans les moyens. - But supérieur de la discipline.

Discipline préventive. - La discipline ne repose pas seulement sur un ensemble de récompenses et de punitions, qui viennent après coup, comme autant de sanctions, encourager au bien ou détourner du mal. La vraie discipline prévoit et prévient plus encore qu'elle ne réprime et qu'elle ne récompense. Dans une école bien organisée qui satisfait à certaines conditions matérielles, et où le maître remplit les conditions morales qui assurent son autorité, il ne sera presque pas nécessaire de recourir à la punition, et la récompense apparaîtra plutôt comme un acte désintéressé de justice que comme un moyen disciplinaire.

Conditions matérielles de la discipline. - Tous les instituteurs savent combien la régularité et la suite qu'ils introduisent dans les exercices scolaires facilitera leur tâche et aident au bon ordre de la classe. Pestalozzi, qui avait tant de qualités morales, qui possédait à un si haut degré l'art de se faire aimer des enfants, qui dépensait au service de ses élèves tant de dévouement et de zèle, n'a jamais su établir une discipline exacte, parce qu'il manquait de méthode, parce qu'il enseignait d'une façon désordonnée, sans s'assujettir à des règles fixes dans la durée de ses leçons, dans la suite des exercices, dans l'emploi du temps en un mot.

Emploi du temps. - « L'emploi du temps, dit M. E. Rendu, est le principal moyen d'établir la discipline... La question de la discipline est en grande partie une question d'enseignement et de méthode. »¹

Grâce aux indications du programme qui détermine à la fois les *objets* d'enseignement et le nombre d'heures qu'il convient d'accorder à chaque étude dans les trois cours de l'école primaire, l'instituteur est aujourd'hui guidé dans l'emploi de son temps et ne risque plus de s'égarer.

Ajoutons cependant que les circonstances, les exigences de temps et de lieu, le nombre et la force relative des élèves doivent, d'une école à une autre, autoriser des différences notables. Nous ne sommes pas de ceux qui rêvent une uniformité absolue, et qui veulent qu'à la même minute les millions d'enfants qui fréquentent les écoles de France se livrent au même exercice.

« L'initiative d'un maître intelligent ne doit pas être paralysée par la rigide inflexibilité du cadre. Nous ne prétendons point imposer un emploi du temps aux instituteurs comme un étau qui les étrenne ; nous le leur proposons comme une règle qui les dirige. Sans doute, dans le domaine de l'enseignement primaire plus que dans toute autre sphère d'enseignement, il faut exiger la régularité, l'exactitude, l'esprit de suite ; mais, ici comme par-tout ailleurs, il convient de laisser quelque chose

¹ M. E. Rendu, *Manuel*, etc., p. 58.

à la spontanéité, à la réflexion personnelle, au libre choix. Nous redoutons l'absence de méthode qui conduit à l'anarchie scolaire ; mais nous détestons la tyrannie minutieuse qui, anéantissant l'homme - dans le maître, donne à l'éducation machinale la place due à l'intelligence. »²

Principes généraux de l'emploi du temps. – L'emploi du temps ne doit pas seulement être réglé à l'avance par l'instituteur, il doit être porté à la connaissance des élèves, et les règlements exigent qu'on affiche dans la salle de classe le tableau où il est établi. »³

Sans entrer dans le détail de la distribution des heures d'étude et des diverses matières du programme, nous rappellerons les principes généraux qui résultent de tout ce que nous avons dit dans les chapitres précédents.

1° Chaque classe doit être partagée en plusieurs exercices différents. Il faut renoncer, avec les élèves des écoles primaires surtout aux leçons prolongées sur un même sujet ; ces leçons ne sont possibles que dans les hautes classes des lycées ou dans les cours de l'enseignement supérieur.

2° Chaque séance doit être coupée soit par la récréation réglementaire, soit par des mouvements et des chants.

3° Dans les écoles à un seul maître, l'instituteur entrera chaque jour en communication directe avec tous ses élèves, par conséquent avec chacun des trois cours : de là découle la nécessité des *leçons collectives*, qui peuvent porter sur certaines parties de l'histoire, de la morale, etc.

4° Chacune des parties du programme doit avoir chaque jour sa part dans les exercices de l'école. Aucune ne doit être sacrifiée, ne pût-on consacrer que quelques minutes à certaines d'entre elles.

5° Les exercices les plus difficiles, ceux qui exigent le plus d'attention, seront placés de préférence dans la classe du matin.

6° La durée de chaque leçon et de chaque exercice n'excédera pas habituellement vingt minutes ou une demi-heure.

7° Toute leçon, toute lecture, tout devoir sera accompagné d'explications orales et d'interrogations.

8° La correction des devoirs et la récitation des leçons ont lieu pendant les heures de classe auxquelles se rapportent ces devoirs et ces leçons. Dans la règle, les devoirs sont corrigés au tableau noir en même temps que se fait la visite des cahiers. Les rédactions sont corrigées par le maître en dehors de la classe⁴.

Classement des élèves. -Ce qui nuit au maintien de la discipline aussi bien qu'au progrès des élèves, c'est que dans la même classe sont réunis par la force des choses des élèves très inégaux par l'âge, par le degré d'instruction, par le développement intellectuel. Le désordre est le résultat presque nécessaire de cette disproportion et de ces inégalités. Rien de plus important, par conséquent, que le classement des élèves.

« Chaque année, à la rentrée, dit l'arrêté de 1882, les élèves, suivant leur degré d'instruction, sont répartis par le directeur dans les diverses classes des trois cours, sous le contrôle de l'inspecteur primaire. »

La règle s'applique non seulement aux écoles nombreuses qui possèdent plusieurs maîtres, mais aussi aux écoles à un seul maître. Et dans celles-ci mêmes le classement doit être plus rigoureux encore, s'il est possible, parce que le maître unique, obligé de se partager entre les trois cours, doit pouvoir compter un peu plus, soit sur l'initiative des élèves, soit sur l'aide de quelques moniteurs intelligents.

² *Ibid.*, p. 32.

³ « Au commencement de chaque année scolaire le tableau de l'emploi du temps par jour et par heure est dressé par le directeur de l'école, et, après approbation de l'inspecteur primaire, il est affiché dans la salle de classe. (Arrêté du 27 juillet 1882, art. 16.)

⁴ Arrêté du 27 juillet 1882, art. 16.

Conséquences au point de vue disciplinaire. - Qui ne voit ce que la discipline gagnera à une organisation pédagogique ainsi réglée ? Convié à un enseignement qui répond exactement à ses forces et à ses besoins, soutenu par la variété des exercices, ranimé par des récréations fréquentes, toujours soumis à une règle invariable qu'il connaît, ne demeurant jamais inoccupé, instruit d'avance de ce qu'il doit faire aux diverses heures de la journée, l'élève se trouvera dans les meilleures conditions pour travailler avec ardeur et avec profit.

Nécessité d'une surveillance rigoureuse. - Les règles matérielles ne suffisent cependant pas. L'élève n'est pas encore assez maître de lui-même, assez énergique et assez bien intentionné pour suivre spontanément la marche qui lui est tracée par un règlement bien fait. Il faut compter avec les défaillances de la volonté, avec l'étourderie du jeune âge, avec la dissipation, avec la paresse, avec le mauvais vouloir. C'est à l'œil vigilant du maître d'assurer la pratique des lois scolaires. Comme la discipline devient plus aisée avec un instituteur actif, qui surveille tous les mouvements de ses élèves, qui épie et guette leurs dispositions, qui arrête d'un mot ou d'un regard le commencement d'une conversation, qui ranime l'attention au moment où elle s'endort, qui, **en** un mot, toujours présent aux quatre coins de la classe, est, pour ainsi dire, l'âme vivante de l'école !

Travail des maîtres en dehors des classes. - La vigilance et la sollicitude d'un bon maître ne s'arrêtent pas d'ailleurs au seuil de l'école, elles doivent suivre l'élève jusque dans sa famille, l'accompagner dans une certaine mesure sur le chemin qui le conduit de l'école à la maison. Il peut habilement s'enquérir de ce que font les enfants, une fois rentrés chez eux, s'informer comment ils se conduisent dans les rues ou sur les routes. Par l'action qu'il exercera discrètement sur la conduite de ses élèves en dehors de la classe, il assurera leur bonne tenue, le silence et l'ordre de la classe elle-même. Des enfants qui se sont trop dissipés à la maison, ou qui ont trop gaminé dans les rues, ont bien de la peine, quand la cloche sonne, à devenir, par une transformation instantanée des élèves attentifs et tranquilles.

Par le travail personnel qu'il s'imposera à lui-même le maître contribuera aussi à maintenir la bonne discipline de sa classe. Une leçon bien préparée vaut mieux que beaucoup de punitions pour obtenir l'attention des écoliers. Quand le maître arrivera dans sa chaire sachant bien ce qu'il doit faire, ce qu'il veut dire ; quand, tout pénétré de son sujet, il pourra suivre sa pensée sans effort, il aura d'abord cette garantie qu'il intéressera plus aisément ses auditeurs, qu'il les conduira plus sûrement à son but ; et en même temps, affranchi de la préoccupation de chercher ses idées et ses mots, d'organiser sa classe sur l'heure et par une sorte d'improvisation, il pourra plus facilement surveiller son petit monde, être tout à tous, et ne rien laisser passer d'incorrect ou d'anormal dans la conduite de ses élèves.

Ajoutons que, pour assurer la discipline, en ce qui concerne l'assiduité et l'exactitude du travail des élèves, le travail du maître est particulièrement nécessaire. L'enfant le mieux intentionné se rebute, si les devoirs qu'il a faits avec le plus de soin ne sont jamais corrigés. Ce n'est pas seulement parce que les fautes qu'il a laissées échapper seront ignorées par lui que l'absence de correction est fâcheuse, c'est surtout parce que la négligence du maître enhardit et excuse en partie la négligence de l'élève.

Collaboration des maîtres avec la famille. - Les meilleurs maîtres ne peuvent rien, en fait de discipline, sans la collaboration des parents. « Il n'est point de mauvais système d'éducation, dit M. Gréard, qui ne s'améliore par l'intervention de la famille, point de bien qu'il n'ait à y gagner. » Rollin considérait la participation des parents à tout ce qui intéresse le développement moral comme l'un des ressorts essentiels du gouvernement intérieur des collèges. Ce qui est vrai de l'enseignement secondaire l'est aussi de l'enseignement primaire. Il faut donc que le maître soit en relations constantes avec les familles, qu'il les éclaire

régulièrement sur le travail et le progrès des enfants, qu'il leur signale leurs défauts. De là l'utilité des livrets de correspondance⁵.

Heureux les instituteurs qui peuvent collaborer avec les parents, et amener ceux-ci à les seconder, à veiller eux-mêmes sur les leçons à apprendre, sur les devoirs à écrire. A ce point de vue les travaux donnés à faire à la maison, outre qu'ils forcent l'élève à travailler en dehors des trente heures de classe que lui prend l'école ont cet avantage qu'ils obligent les parents à s'intéresser aux études de leurs enfants.

Les devoirs de la maison doivent d'ailleurs être faciles et ne pas exiger un attirail d'installation qui ne saurait être réalisé dans la plupart des familles.

« Les devoirs faits à la maison, dit M. Gréard, devront être mesurés, comme les autres, non seulement au temps très limité dont nos élèves disposent après la classe, mais aussi et sur-tout d'après l'intensité d'efforts utiles qu'un enfant peut fournir. Je n'ignore pas qu'en donnant ces devoirs nos maîtres ne font quelquefois que répondre aux demandes des parents qui redoutent le désœuvrement de la soirée ou qui apprécient le travail à la quantité de papier remplie. Mais nous ne devons pas céder à des désirs mal éclairés. Il est bon, sans doute, que les élèves du cours supérieur puissent être occupés, le soir, dans la famille. Qu'ils aient à faire une lecture d'histoire et de géographie, à reproduire l'explication des mots tirés d'un devoir grammatical, ou à résoudre quelques opérations de calcul, rien de mieux, mais à la condition expresse que ces exercices n'offrent aucune difficulté qui rebute l'enfant livré à lui-même, qu'ils se rattachent à la leçon dont il a le souvenir présent, et surtout qu'ils soient courts. »

Influence morale de la famille. - Ce que le maître doit surtout demander à la famille, c'est qu'elle ne fasse pas dévier ses propres efforts, qu'elle ne contredise pas ses enseignements, qu'elle ajoute aussi son action plus secrète, plus intime, plus personnelle, à celle qu'il exerce lui-même.

« On est en droit d'attendre beaucoup du concours effectif des parents pour peu qu'ils le veuillent. Nous n'ignorons pas ce que leur perspicacité peut rencontrer de difficultés et d'obstacles; nous faisons la part des illusions et des faiblesses : en raison même de leur affection, ils sont exposés à porter trop haut leurs espérances et à désespérer trop vite. L'avis désintéressé et froid d'un maître habile est souvent nécessaire pour rétablir la mesure. Qui est plus près d'ailleurs que le père et la mère du cœur de l'enfant? Qui peut mieux se rendre compte de ses propensions instinctives et de ses passions naissantes, démêler ses qualités de ses défauts, distinguer dans ses écarts la défaillance ou la révolte passagère de la faiblesse radicale et de la résistance opiniâtre, exciter souvent au besoin et connaître sa sensibilité, l'assujettir, selon les circonstances, aux nécessités qui s'imposent et le faire triompher des difficultés qui ne tiennent qu'à lui, suivre avec sagesse les crises qui arrêtent ou précipitent son développement; le traiter en un mot, dans toutes ses transformations, d'après son tempérament et lui donner le régime moral qui lui convient. »⁶

Conditions morales de la discipline. - La collaboration des maîtres et des parents marchant d'accord, la main dans la main, pour corriger les défauts et développer les qualités des enfants, est déjà une des conditions morales de la discipline.

Une autre condition, c'est le caractère du maître, c'est son autorité, c'est sa valeur morale. Pour la discipline, les règlements, comme pour l'enseignement les programmes et les méthodes, ne valent que ce que valent ceux qui les appliquent. Quand il s'agit du gouvernement intérieur des classes, aussi bien que des autres institutions humaines, il faut toujours en revenir là. Commencez par avoir des hommes, et le reste **vous** sera donné par surcroît.

Qualités d'un bon maître. - Les traités de pédagogie dressent de longs tableaux des qualités d'un bon maître⁷. Nous ne songeons pas à établir ici un de ces catalogues où les vertus pédagogiques sont numérotées et qui exigent que l'instituteur possède dix, douze qualités, pas une de plus, pas une de moins. L'éducation morale d'un maître n'a rien à gagner à ces nomenclatures fastidieuses. Nous dirons simplement que le meilleur maître est

⁵ Voyez sur ce sujet de longs et intéressants détails dans le *Manuel* de M. RENDU, p. 75.

⁶ M. Gréard, *Mémoire sur l'esprit de discipline*.

⁷ Dans son *Manuel* souvent cité, M. Braun demande, entre autres qualités, que « l'instituteur soit intelligent ».

celui qui dispose au plus haut degré des qualités intellectuelles et des qualités morales, celui qui d'une part a le plus de savoir, de méthode, de clarté et (le vivacité dans l'exposition, et qui d'autre part est le plus énergique, le plus dévoué à sa tâche, le plus attaché à ses devoirs, en même temps que le plus affectueux pour ses élèves.

Chacune de ces qualités ou vertus, il serait facile de le montrer, est un élément de discipline.

Un maître dont la science n'est pas discutée, qui ne s'embrouille jamais dans ses leçons, qui parle avec netteté, se fera écouter religieusement.

Un maître dont on saura que tous ses actes sont inspirés par l'amour de ses élèves, n'aura qu'à parler pour être obéi. Il régnera par la persuasion,

Surtout un maître ferme, qui possède le calme de la force, inspirera à ses élèves un respect salutaire qui les détournera de manquer à leurs devoirs.

Voici comment M. Guizot, lors de la discussion de la loi de 1833, exposait les principales qualités qu'il souhaitait à un instituteur des nouvelles écoles :

« Tous les soins, tous les sacrifices seraient inutiles, si nous ne parvenons à procurer à l'école publique reconstituée un maître capable, digne de la noble mission d'instituteur du peuple. On ne saurait trop le répéter, tant vaut le maître, tant vaut l'école elle-même. Et quel heureux ensemble de qualités ne faut-il pas pour faire un bon maître d'école ! Un bon maître d'école est un homme qui doit savoir beaucoup plus qu'il n'en enseigne, afin de l'enseigner avec intelligence et avec goût ; qui doit vivre dans une humble sphère, et qui pourtant doit avoir l'âme élevée pour conserver cette dignité de sentiments et même de manières sans laquelle il n'obtiendra jamais le respect et la confiance des familles : qui doit posséder un rare mélange de douceur et de fermeté, car il est l'inférieur de bien du monde dans une commune, et il ne doit être le serviteur dégradé de personne ; n'ignorant pas ses droits, mais pensant beaucoup plus à ses devoirs ; donnant à tous l'exemple, servant à tous de conseiller, surtout ne cherchant point à sortir de son état, content de sa situation, parce qu'il y fait du bien, décidé à vivre et à mourir dans le sein de l'école, au service de l'instruction primaire, qui est pour lui le service de Dieu et des hommes. Faire des maîtres qui approchent d'un pareil modèle, c'est une tâche difficile, et cependant il faut y réussir, ou nous n'avons rien fait pour l'instruction primaire. Un mauvais maître d'école, comme un mauvais curé, comme un mauvais maire, est un fléau pour une commune. Nous sommes bien réduits à nous contenter très souvent de maîtres médiocres, mais il faut tâcher d'en former de bons, et pour cela des écoles normales primaires sont indispensables. »⁸

Part à faire aux qualités physiques. - Les qualités physiques du maître ne sont pas elles-mêmes à dédaigner comme instrument de discipline. La taille, la physionomie, la voix jouent leur rôle dans les classes bien tenues. Mais il est inutile d'insister sur ces qualités qui ne dépendent que de la nature. Ce que la bonne volonté peut réaliser, c'est la tenue générale du corps, c'est l'air du visage, ce sont les mouvements et les gestes.

« Ne prenez jamais sans une extrême nécessité, disait Fénelon, un air austère et impérieux, qui fait trembler les enfants. Souvent, c'est affectation et pédanterie dans ceux qui gouvernent. »

Sans exiger, comme le voulait Fénelon, que le maître ait toujours un visage riant, un visage gai, il faut surtout qu'il soit en général aimable et affectueux, qu'il évite le pédantisme et, les allures despotiques.

Autorité morale du maître. - Mais les qualités physiques sont peu de chose à côté des qualités morales, principal élément de l'autorité. A force de patience, d'énergie, d'activité, un maître, même physiquement disgracié, peut acquérir un véritable empire sur ses élèves. Un instituteur n'est véritablement digne de son nom de maître que quand il maîtrise sa classe par l'ascendant de son autorité. Les moyens de discipline, extérieurs et mécaniques en quelque sorte, ne servent à rien, s'ils ne sont pas doublés de la force morale dont disposent seuls les bons instituteurs, et dans les écoles où cette autorité morale est bien établie ils deviennent presque inutiles.

⁸ Guizot, Projet de loi du 2 janvier 1833.

« Dominer la volonté des enfants, enraciner dans leur esprit cette conviction que les ordres, les conseils du maître, ne peuvent pas ne pas être suivis, leur inspirer une confiance absolue dans son jugement. voilà la condition essentielle du bon gouvernement d'une école. »⁹

L'instituteur doit d'abord se faire aimer. L'affection est un des grands ressorts de l'activité humaine. Que ne fait-on pas pour ceux que l'on aime ! Comme on leur obéit aisément ! Et le meilleur moyen de se faire aimer, c'est d'aimer soi-même. Mais l'instituteur doit aussi se faire respecter et se faire craindre. La vraie discipline est un mélange de douceur et de sévérité.

L'esprit de suite dans la discipline. - Une des raisons qui affaiblissent le plus souvent l'autorité du maître, c'est le désordre, c'est le décousu, ce sont les contradictions qu'il laisse introduire dans la discipline qu'il impose. Un gouvernement qui passe de l'extrême rigueur à l'extrême faiblesse, qui tantôt tolère l'excès de la liberté, tantôt sévit contre les fautes les plus légères, est le pire des gouvernements en éducation comme en politique. La règle une fois établie, qu'on ne s'en départisse jamais. Je sais bien que cette tenue invariable, cette uniformité qui ne se dément pas est chose difficile, mais elle est chose nécessaire. L'éducation actuelle, disait finement J. P. Richter, ressemble à l'Arlequin de la comédie italienne qui arrive sur la scène avec un paquet de papiers sous chaque bras. « Que portez-vous sous le bras droit ? - Des ordres, répond-il. - Et sous le bras gauche ? - Des contre-ordres. » Tirailé ainsi en sens divers, énervé par des commandements qui se contredisent, pensant toujours échapper à un règlement qui n'est pas impérieusement suivi, l'élève s'abandonne lui-même, et va à la dérive.

La souplesse dans les moyens. - S'il est vrai d'une part que la discipline doit être inflexible dans les règles qu'elle impose, il n'est pas moins nécessaire, d'autre part, qu'elle soit souple et variable dans les moyens qu'elle emploie. Tous les élèves n'ont pas même caractère, mêmes dispositions. Ce qui est douceur relative avec certains serait sévérité extrême avec d'autres. De même que le professeur étudie la diversité des intelligences pour en trouver l'accès et qu'il adapte son enseignement au degré d'ouverture de chaque esprit, de même l'éducateur doit se rendre compte de la différence des caractères, peser le degré de force et de faiblesse de chaque tempérament, « afin d'approprier le secours au besoin », afin de mesurer équitablement, suivant les cas, la récompense ou la punition.

« Son objet, dit encore M. Gréard, est de suivre l'enfant à travers les phases diverses de sa vie morale, et, dans la vie commune dont il suit les règles, de lui assurer le développement de sa vie particulière. »

Avec les uns, il faudra être constamment affectueux et bon ; avec les autres, il faudra user de rigueur. Tantôt on devra multiplier les excitations pour éveiller la nature endormie ; tantôt il faudra modérer et contenir. Avec celui-ci on parlera toujours raison ; avec celui-là on fera sans cesse appel au sentiment.

But supérieur de la discipline. - La discipline ne tend pas seulement à établir le silence, la bonne tenue dans les classes, le travail assidu et exact : elle pense à l'avenir, elle veut préparer des hommes. Son but, en quelque sorte, est de se rendre inutile. On ne doit exercer l'autorité scolaire qu'avec l'intention de rendre l'enfant indépendant du joug de toute autorité extérieure. Non qu'il faille rêver un affranchissement absolu de la personne humaine. A tout âge et dans toutes les conditions, l'homme aura toujours à obéir, à ses chefs sous les drapeaux et dans l'atelier, à la loi et à ses représentants dans la société. Mais cette sujétion

⁹ M. E. Rendu, *Manuel*, p. 91.

nécessaire n'empêche pas la liberté, qui est la discipline qu'on s'impose à soi-même, et l'objet de l'éducation à tous ses degrés est de faire des hommes libres.

De là les caractères d'une discipline vraiment libérale qui ne cherche pas à établir l'obéissance sur la peur, sur des habitudes passives, mais qui sans relâche s'adresse à l'activité personnelle, à la volonté, qui respecte la dignité de l'enfant, qui n'humilie pas, mais qui élève, qui n'étouffe pas les forces naturelles, mais qui les exerce à se gouverner elles-mêmes.

« Cet affranchissement réfléchi qui est le but de l'éducation, dit M. Gréard, exige chez l'enfant deux conditions de travail intérieur indispensables : la réflexion et l'activité, la réflexion qui se rend compte, l'activité qui se décide, nul n'arrivant à se conduire qu'à ce prix.

« Mettre à profit tout ce que la conscience de l'enfant recèle d'aptitudes morales, lui en faire connaître les directions, les mauvaises comme les bonnes ; l'accoutumer à voir clair dans son esprit et dans son cœur, à être sincère et vrai, lui faire faire peu à peu, dans sa conduite, l'essai et comme l'apprentissage de ses résolutions ; aux règles qu'on lui a données substituer insensiblement celles qu'il se donne, à la discipline du dehors celle du dedans ; l'affranchir non pas d'un coup de baguette, à la manière antique, mais jour à jour, en détachant, à chaque progrès, un des anneaux de la chaîne qui attachait sa raison à la raison d'autrui ; après l'avoir ainsi aidé à s'établir chez soi en maître, lui apprendre à sortir de soi, à se juger, à se gouverner comme il jugerait et gouvernerait les autres ; lui montrer enfin, au-dessus de lui, les grandes idées de devoir, public et privé, qui s'imposent à sa condition humaine et sociale : tels sont les principes de l'éducation qui de la discipline scolaire peut faire passer l'enfant sous la discipline de sa propre raison, et qui, en exerçant sa personnalité morale, la crée. »